

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX

24

JANVIER

1964

Ce

ANNÉE

N° 3

> 16

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Fjord
norvégien



Le Geirangerfjord appartient au complexe de fjords de Sunmøre, qui débouche dans l'Atlantique près du port de pêche d'Alesund. La photographie représente le bourg de Geiranger, tout au fond du fjord.

Cliché « Schweizerische Lehrerzeitung ».

Inscriptions

et examens d'admission dans les établissements secondaires

Collèges secondaires lausannois

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois (pour toutes les classes) se prendront au **Collège secondaire de Villamont, 2^e étage, du mardi 4 au vendredi 14 février 1964**, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 h. à 12 h. seulement). Téléphone N° 23 78 44, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu **les 2 et 3 mars**. **Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans les délais ci-dessus.**

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6), les collèges secondaires lausannois ont retenu les dates des 20, 21 et 23 mars. Les candidats recevront une convocation.

Gymnases du Belvédère et de la Cité, Lausanne

Les élèves qui obtiendront au printemps 1964 le certificat d'études secondaires d'un collège officiel vaudois seront admis au gymnase, dans la section qui correspond à leurs études antérieures, à la condition que leurs parents les aient inscrits en novembre 1963 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 15 février 1964** auprès du Gymnase du Belvédère, Lausanne, pour toutes les sections. Pour la date de l'examen d'admission, se renseigner auprès du secrétariat de cet établissement.

Ecole supérieure de commerce et d'administration, Lausanne

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), **jusqu'au 29 février 1964**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. (le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement).

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination antivariolique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1964 pour la classe de deuxième année ; un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu **les 13 et 14 avril 1964**.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Enseignement secondaire.

VAUD **VAUD**

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. /021) 27 65 59

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz**Memento**

- 25.1.64 : Huitième Congrès SPV : 8 h. 30, assemblée générale, cinéma Capitole, Lausanne ; 15 h., matinée théâtrale, Aula du Collège secondaire de Béthusy.**
1.2.64 : Guilde de travail (Pédagogie Freinet) : assemblée générale, 14 h. 30, Restaurant du Grand-Pont.
1.2.64 : 15 h., Ecole normale, Lausanne, séance du groupe de dessin.
15-17.2.64 : AVMG : ski, relâche, Morgins.
14-15.3.64 : AVMG : ski, haute montagne, Mont Velan.
5-11.4.64 : AVMG : ski de printemps, Saanenmöser, Zermatt ; ski de haute montagne, Alpes bernoises.

Assemblée des délégués du 18.1.64**Présidence :** G. Ehinger, président du CC.

Membres honoraires : Au cours de cette assemblée, 23 collègues ont été nommés membres honoraires de la SPV. Nous félicitons ces collègues, les remercions de leur longue fidélité et souhaitons à tous ceux qui prennent leur retraite de pouvoir réaliser les nombreux projets qu'ils ont établis à l'approche de cette échéance. Mais nous leur souhaitons d'abord le bien le plus précieux : la santé.

Le diplôme leur sera remis lors de l'assemblée générale.

Honoraires pour 25 ans d'activité et plus :

Combremont-Trolliet Suzanne, Les Diablerets.

Denoréaz Marie-Louise, Aigle.

Desarzens Marcelle, Villeneuve.

Desoche Hélène, Paudex.

Gavillet-Bonjour Yvonne, Monts de Corsier.

Landolt-Maibach Alice, Yverdon.

Mérinat Evelyne, Les Tuilleries/Grandson.

Morel Evelyne, Nyon.

Müller Marguerite, Pully.

Perey Suzanne, Pully.

Roch-Bertholet Marie-Louise, Orbe.

Duvoisin-Debonneville Maria, Yverdon.

Brocard-Pilloud Olga, Renens.

Jaccard Isabelle, Lausanne.

Besse Edouard, Grandson.

Flück Georges, Prilly.

Fontannaz Julien, Bonvillars.

Schopfer Robert, Puidoux.

Zimmermann Edmond, Prangins.

Bühler Maurice, Lausanne.

Jacot Hector, Vevey.

Pour 15 ans et plus :

Guignard Roland, Orbe.

Pitton Georges, Vevey.

Modification des statuts

Les modifications proposées dans l'« Educateur » du 17 janvier sont présentées par André Rochat. Aucune observation. Conformément à l'article 29, lettre k des statuts, elles seront donc soumises à l'assemblée générale du 25 janvier.

Bureau de l'assemblée générale

Un membre est à élire pour compléter ce bureau. La candidature de J.-C. Corthésy, président de la section d'Orbe, sera présentée le 25 janvier.

Vérificateur des comptes

Est présenté et élu G. Gilliéron, La Tour de Peilz.

Délégués SPR

L'assemblée avait à renouveler le mandat ou à dé-

signer de nouveaux délégués pour 4 ans. Une liste sur-complète avait été établie. Voici les résultats dans l'ordre d'élection :

Renaud Rémi, Gimel ; Gfeller Roger, Lausanne ; Jaccard Jules, Yverdon ; Jotterand Benjamin, Morges ; Pasche Marcel, Cully ; Roulin Robert, Prilly ; Michaud Eugène, Prilly ; Ehinger Georges, Lausanne ; Porchet Henri, Perroy ; Courvoisier Daniel, Montreux ; Barras Françoise, Château d'Ex ; Marendaz Georgette, Yverdon ; Zinder Henri, Payerne ; Rochat Paul, Juriens ; Vivian Louis, Lausanne ; Mayor Alfred, Grandson ; Desponds Henriette, Colombier ; Barraud Ernest, Vevey ; Clavel Albert, Lausanne ; Mayor-Baudraz Lisette, Orbe ; Gillabert Albine, Le Mont s/Lausanne.

Les 16 premiers sont élus, les 5 suivants étant suppléants. Félicitations aux élus et merci aux suppléants d'avoir mis à disposition leur candidature. Ils seront certainement appelés à siéger au cours des 4 ans de législature.

Nos remerciements également à Mlle Epars, à Julien Fontannaz, Daniel Kohler, César Maire, Charles Meylan, Robert Michel, Philippe Nicod, Edmond Zimmermann qui, les uns durant de longues années, se sont attachés à la Romande, lui ont apporté leur grande expérience mais qui, maintenant, ont jugé le moment venu de se retirer.

Rapports des commissions

La discussion ouverte à propos de chacun d'eux permet aux délégués de poser des questions, de donner leur avis, voire de formuler une critique assez vive et aux rapporteurs de donner des compléments d'information, l'intérêt majeur de l'assemblée se portant — comme par hasard — sur des problèmes d'ordre financier : caisse de pension, requêtes en cours, compléments de salaire, etc., la discussion dépasse souvent, du reste, le cadre du rapport discuté. Tous les rapports sont adoptés.

Deux vœux présentés à propos des émissions radio-scolaires :

a) que l'on donne certains renseignements de dernière heure par l'intermédiaire de l'« Educateur ».

b) on souhaite une meilleure concordance entre les sujets traités et les feuillets de documentation.

Cinéma : Pécoud recommande au Corps enseignant de porter un vif intérêt aux cours d'initiation qui vont être organisés.

SVSM : Vu les tarifs actuels des hôpitaux, il est temps que chacun prenne au sérieux l'assurance maladie et soit renseigné sur ses bienfaits. Petit se met volontiers à la disposition des sections pour un exposé sur ce sujet (durée 30 — 45 minutes).

Propositions des sections et des associations

L'association des maîtres de dessin présente un vœu

relatif à la formation des maîtres spéciaux dans la nouvelle structure de l'école. Vœu admis pour étude par le CC.

Proposition de Lausanne : modification de l'art. 39 des statuts (cf. Ed. du 17 janvier) : est transmise à l'assemblée générale.

La section de Lausanne, également, à propos d'un vœu relatif au cycle d'orientation qu'elle présentera à l'assemblée générale, demande que le Forum prévu en fin de matinée, le 25 janvier, soit placé entre l'assemblée de la Société coopérative et l'assemblée générale. Adopté par les délégués.

Bureau des fournitures scolaires

Des critiques assez vives sont émises à l'adresse de ce bureau. On se plaint entre autres du lot restreint de formules aimables dont on dispose en ce haut lieu !

R. S.

Association vaudoise des Maîtres de gymnastique Cours de ski de printemps, type famille, du 6 au 11 avril 1964

— SAANENMÖSER —

Ce cours, primitivement prévu à Bretaye, aura lieu en un chalet confortable et neuf, du Club Rambert, à Saanenmöser.

Il sera autonome, c'est-à-dire que la direction du cours engagera un cuisinier et que les participants fourniront les denrées non périssables. Le prix du cours peut être approximativement évalué à Fr. 70.— par personne pour les membres AVMG et leur famille et à Fr. 90.— pour les non-membres (1 seule surtaxe par famille), transport et monte-pente non compris. Provisoirement, le prix par enfant est le même. Deux instructeurs de ski seront au service des participants.

Pistes à disposition :

Hornberg — Saanenmöser (funiluge) ;
Hornberg — Schönenried (téléski) ;
deux téléskis au sommet du Hornberg ; éventuellement, Rinderberg-Zweisimmen et Hornberg-Gstaad (retour en train).

GENÈVE

Assemblée plénière des 3 sections de l'U.I.G.

Mercredi 12 février 1964, à 17 heures, à la salle communale de Plaimpalais.

Ordre du jour :

Revalorisation 1964.

Problèmes pédagogiques.

Nous comptons sur la présence de tous nos membres à cette séance d'une importance exceptionnelle.

Le comité mixte.

GENÈVE

U.A.E.E. — Rappel

Nous vous rappelons la circulaire que vous avez reçue, vous conviant à une assemblée plénière, le mercredi 29 janvier à 17 heures, à la Brasserie Internationale, Bd Georges-Favon 21.

Cette assemblée, comme vous avez pu le lire dans ladite circulaire, sera suivie d'une fondue servie au restaurant « Le Kid », rue Leschot 11 bis. Inscrivez-vous auprès de Mlle Nadine Weyl, rue Michel-Chauvet 10, tél. 25 21 52. Il n'est pas trop tard pour le faire !

C. G.

NEUCHATEL

NEUCHATEL

Comité central

Séance du 16 janvier. Présidence de M. Jaquet.

Procès-verbal : lu et adopté.

Nomination provisoire d'un secrétaire : M. R. Duckert.

Correspondance. A signaler :

— Participation de deux collègues au cours de militants VPOD, à Neuchâtel, les 1er et 2 février prochains.

— Reçu l'arrêté concernant l'allocation supplémentaire versée aux titulaire de fonctions publiques.

L'allocation première (1962) correspondait à l'indice des prix coté à 198,4 points. Il s'élevait à 201,6 en juil-

let 1963 et à 204,8 à fin novembre 1963. Les conditions d'application de la loi sur nos traitements (art. 28) étaient remplies. Le retard à l'augmentation sera donc compensé par une anticipation puisque le 10 % d'allocation (les 5 % antérieurs et les 5 % à venir) correspondrait à l'indice non encore atteint de 207,9. Le taux de l'allocation ne pourra être légalement revu tant que l'indice oscillera entre 204,9 et 210,9 points.

Une partie de l'allocation supplémentaire sera incorporée au traitement assuré pour le calcul de la retraite. Mais il n'y aura pas pour les assurés, de cotisations de rachat à payer cette fois-ci. Les pouvoirs publics en prendront toute la charge, ce que nous avons appris avec beaucoup de satisfaction. Rappelons que l'allocation est calculée sur le traitement de base et que **la nouvelle hausse, dès janvier 1964, sera de 5 %.**

Le Comité central romand demande notre avis sur le double abonnement à l'**« Educateur »** pour les couples en fonctions dans l'enseignement primaire. Estimant qu'une diminution de la cotisation ne se justifierait pas dans le cas particulier, nous prions les intéressés d'avoir le geste élégant de céder un de leurs abonnements en faveur d'un collègue retraité qui ne reçoit plus notre journal.

Le Département veut bien recommander aux Commissions scolaires de nous accorder congé pour le samedi 7 mars, jour de notre assemblée générale annuelle. Rappel aux présidents de fournir à M. Jaquet la liste des démissionnaires qui devront être proclamés membres honoraires ce jour-là.

Il est décidé d'envoyer **une lettre à l'autorité scolaire cantonale** pour lui faire part des remarques auxquelles a donné lieu le récent examen subi par les 5es années.

Le président nous communique ensuite l'échange des pourparlers qu'il a eus avec les compagnies d'**assurance-maladie**, notamment avec l'**« Helvetia »**.

Une formule sera rédigée par MM. Jaquet et B. Jost. Elle servira de base aux discussions.

M. Jaquet s'est renseigné sur les dispositions de la **Caisse de remplacement** des secondaires pour les comparer à celles qui nous régissent. Des constatations faites, voici ce qui retient notre attention :

— Dans les comités respectifs, nous sommes proportionnellement mieux représentés qu'eux ne le sont.

— Les instituteurs paient le 4 % de leur traitement en cotisation, les secondaires le 5 %.

— Chez les secondaires, les six premiers jours de maladie sont à la charge de l'employeur.

— Nous avons à payer 2 francs par jour de remplacement en remboursement d'indemnité. Les secondaires n'ont rien à verser.

Commission pédagogique. Sont présents les membres de la commission. Une longue discussion s'engage au sujet d'un retrait éventuel de collaboration d'un des membres. On perd beaucoup de temps. Puis, le travail

proprement dit de la commission suscite des propos énergiques. On réclame des directions précises et l'on exprime le désir très méritoire de s'atteler à une tâche qui puisse enfin être utile et féconde. On arrête alors comme premier objet d'étude les programmes et l'organisation des classes préprofessionnelles, après avoir entendu d'intéressantes considérations sur les expériences faites dans les classes-pilotes et les leçons qu'ont peut en tirer.

W. G.

Visite « Niel »

C'est le dernier moment pour s'inscrire comme participant à cette intéressante visite. Pour une raison d'ordre pratique, il faut que la direction de l'usine connaisse le nombre des visiteurs.

W. Guyot. G. Perrenoud 40, Le Locle. Téléph. (039) 5 20 25.

Recrue

Bienvenue cordiale à M Mario Bourquin, instituteur à Corcelles, qui vient d'entrer dans la section de Boudry !

W. G.

Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - Groupement neuchâtelois

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous convier à un week-end d'un genre un peu particulier :

OMBRES ET LANGAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

Voici peut-être une occasion de réconcilier le cinéma, spectacle passif, avec les méthodes actives !...

Nous préparons un canevas, confectionnerons des silhouettes en carton, et nous jouerons dans un castelet d'ombres tout en cherchant les rapports entre le jeu d'ombres et le langage cinématographique !

Date du week-end : 29 février et 1er mars 1964.

Lieu : Château de Vaumarcus dès 15 h. 15.

Voyage : Suivant le désir des participants, un billet collectif sera organisé au départ de Neuchâtel : Rendez-vous Gare de Neuchâtel, entrée ouest, à 14 h. 20.

Nourriture : Chacun apporte son pique-nique afin de confectionner de savoureux repas canadiens.

Logement : L'annexe et ses vastes salons vous accueilleront : vous y trouverez de chaudes couvertures en laine !

Matériel personnel : Ciseaux, canif, agrafeuse, pince universelle, règle, colle...

Prix : Fr. 6.— (frais de déplacement non compris).

Attention : Vu le caractère particulier du week-end, le nombre des participants est limité.

S'inscrire jusqu'au 15 février 1964 à Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, Peseux.

JURA BERNOIS

Commission de rapport pour le congrès SPJ 1964

La commission a définitivement arrêté la rentrée des formulaires-enquêtes à la date du 22 novembre 1963. A l'exception de quelques défections inévitables, elle se réjouit du succès général ; elle procède mainte-

nant au dépouillement. Les membres de la commission remercient chaleureusement tous ceux qui ont contribué et qui contribuent encore à la réussite de leur travail.

Pour la commission :
H. Gerber.

JURA BERNOIS

Société jurassienne de Travail manuel et de Réforme scolaire

Assemblée générale annuelle : samedi 11 janvier 1964, Hôtel de la Gare, à Moutier.

A 14 h. 30, le président, M. Turberg, maître à l'Ecole professionnelle à Delémont, ouvre la séance devant plus de 30 participants. Il salue la présence de MM. Edwin Hofmann et Fritz Friedli, respectivement secrétaire et caissier de la Société cantonale de TM et de RS, de MM. les inspecteurs scolaires Berberat, de Biénné, et Joret, de Courtételle, de MM. Edm. Guénat et R. Rebetez, dir. des EN, de M. Gaston Brahier, instituteur-député de Courrendlin.

Le président donne également connaissance de quelques excuses, membres fidèles retenus par d'autres obligations : Mlles H. et G. Keller, de Delémont, M. Petermann, insp. scolaire à Bassecourt, M. A. Gobat, député de Tavannes, MM. J. Greppin, de Moutier, Jelmi, de Bassecourt et Crevoisier, de Porrentruy.

Procès-verbal de l'assemblée du 12.1.63. — Il est lu par M. A. Aubry secrétaire de notre association. Il ne donne lieu à aucune remarque importante. M. P. Rebetez, dir. EN demande des nouvelles au sujet de la requête que la société avait envoyée à la DIP pour la création de deux classes-pilotes de 9e année dans le Jura. Réponse négative avait été communiquée verbalement à M. Rebetez. A ce jour, la société n'a pas reçu de réponse.

Rapport du président.

Les cours fédéraux ont eu lieu à Zoug du 15.7 au 10.8.63 : 1356 participants, 149 Bernois, parmi lesquels 32 noms jurassiens. Tout cela est réjouissant ! Quasi la totalité des cantons ont augmenté leurs contributions envers la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire. La Confédération en a fait de même. Les cours 1964 auront lieu à Kreuzlingen et Romanshorn, la ville de Fribourg n'ayant pu en accepter l'organisation à cause de l'Exposition nationale de Lausanne.

La société cantonale a organisé 21 cours, dont 1 cours de français à Delémont pendant les vacances d'été, cours placé sous la direction de M. Pulver, instituteur à Mont-Tramelan. La composition du Comité cantonal ne subira pas d'importants changements. Parmi les cours qu'elle a mis à son programme 1964, 3 intéresseront les collègues jurassiens : cartonnage à Biénné, brasage, également à Biénné, et français à Delémont ou Porrentruy.

La société jurassienne est forte de 230 membres, toujours en augmentation. Elle avait mis 9 cours à son programme 1963 ; 6 ont pu être organisés : menuiserie (dir. M. H. Colin, Biénné) ; activités manuelles au degré inférieur (dir. Mlle Marcket, Delémont) ; travail du métal (M. Droz, Porrentruy) ; initiation à la manipulation de quelques appareils (MM. Cramatte, Crelerot, Sauvain et Turberg) ; photographie (M. Vogel, Bellelay) ; traitement des surfaces du bois (M. Droz, Porrentruy).

Rapport du caissier.

M. Sylvain Michel donne connaissance de la situation financière de notre caisse qui enregistre une petite augmentation de fortune.

Renouvellement du comité.

Notre dévoué caissier, M. Sylvain Michel, nous fait part de son désir d'être remplacé au sein du comité à la suite d'un évident surcroît de travail. Qu'il soit publiquement remercié pour tout le travail désintéressé qu'il a fourni pendant 3 ans. Pour le remplacer, l'as-

semblée désigne le collègue Philippe Domon, instituteur à Séprais.

Pour 1964, le comité aura donc la composition suivante :

Président : M. Marcel Turberg, maître à l'Ecole professionnelle, Delémont.

Secrétaire : M. André Aubry, instituteur, Courtételle.

Caissier : M. Philippe Domon, instituteur, Séprais.

Membres : MM. Albert Berberat, inspecteur scolaire, Biénné ; Pierre Crelerot, instituteur, Cormoret ; Charles Moritz, instituteur, St-Ursanne ; Georges Varrin, instituteur, Le Bémont.

Cotisation annuelle.

Elle est fixée par l'assemblée cantonale et reste à Fr. 2.— par année pour les membres de la société jurassienne. Ceux qui désirent recevoir le bulletin et faire partie de la Société suisse versent Fr. 10.— au CCP VIII. 41.370 Zurich (dans cette somme est comprise la cotisation à la société jurassienne).

Vérificateurs des comptes.

Pour 1964, l'assemblée désigne Mme E. Spitale, de Delémont et Rom. Voirol, de Courrendlin.

Programme 1964.

Il comprend la liste des cours suivants :

1. Cours de biologie, Porrentruy EN, 4 jours.
2. Les moyens audio-visuels dans l'enseignement (méthodologie).
3. Cartonnage, 4 semaines à Biénné, 6.7.1.8 avec le Comité central.
4. Brasage, Biénné, 4 demi-journées.
5. Travail du métal, Porrentruy, $\frac{1}{2}$ semaine.
6. Entretien des outils (aiguillage, affûtage, etc.) 3 jours.
7. Cours de perfectionnement de menuiserie, 2 semaines.
8. Les nombres en couleurs, 2-3 jours.
9. Allemand, 1 semaine, Berne.
10. Dessin technique, 1 semaine, Delémont.
11. Initiation aux travaux manuels, 1 semaine.

Dans la réponse qu'il a fait parvenir au comité, M. Rebetez, dir. EN, demande que la société s'intéresse, dans un proche avenir, à l'éducation des adultes. Le comité convoquera une séance spéciale pour traiter cet important problème.

Vers une révision de la loi sur l'école primaire.

L'exposé, clair et très fouillé de notre collègue-député, M. Gaston Brahier, instituteur à Courrendlin, aurait pu fournir matière à discussion pour plusieurs assemblées générales. Disons simplement aujourd'hui que le projet porte sur la révision du tiers des articles de la loi. Nous voudrions insister sur 2 phrases contenues dans le rapport que le DIP adresse à MM. les députés :

« Les mesures immédiates proposées par la commission chargée de l'étude des questions scolaires doivent être réalisées sans retard afin que les élèves de nos écoles primaires, et avant tout ceux du degré supérieur, puissent en profiter le plus rapidement possible. La partie la plus importante de notre système scolaire devant être repensée, ceci entraînera irrémédiablement la refonte de l'ensemble du droit scolaire. » Nous partageons pleinement ce point de vue.

Le projet, qui sera soumis aux députés en février pour une première lecture, porte principalement sur :

Extension des branches d'enseignement ;

Introduction de classes de perfectionnement régionales ;

Subsides de l'Etat aux frais d'acquisition des moyens d'enseignement généraux (appareils surtout) ;

Organisation de cours de perfectionnement obligatoires par l'Etat lui-même ;

Droits plus étendus de l'enfant de fréquenter l'école de son choix ;

Fixation des peines pour cause d'absences ;

Libération préalable de la scolarité obligatoire (9e année) ;

Augmentation des prestations sociales ;

Création de sections spéciales ;

Service d'hygiène scolaire ;

Enseignement par section de classes en 1re année ;

Suppression de classes (pas d'écoles) qui ont continuellement un nombre restreint d'élèves ;

Fixation d'un décret du Grand Conseil pour l'obtention du brevet bernois ;

Introduction d'une 10e année d'école facultative ;

Durée de l'enseignement annuel en semaines et en heures ;

Responsabilité des élèves dans les cas d'indiscipline.

La discussion qui suivit et à laquelle participèrent principalement MM. Brahier, Rebetez, Guénat, Joset et Turberg, porta principalement sur

- la création de classes expérimentales ;
- l'âge d'entrée à l'école et le début de l'année scolaire ;
- la revalorisation de l'école « primaire » par une véritable réforme de l'enseignement.

Nous ajoutons encore quelques remarques personnelles :

Les mots « PTT », « Assistance publique », « Nègre » ont disparu de notre vocabulaire courant, on les a remplacés par « Communications et Transports, Œuvres sociales, Peuples de couleur ». Le moment est venu d'en faire autant avec le mot « primaire ». On pourrait le remplacer par : « Ecole élémentaire » ou « Ecole du premier cycle » jusqu'à la 4e année et « Ecole secondaire » ou « Ecole du 2e cycle » à partir de la 5e année. D'ailleurs, depuis la création des classes enfantines, le mot primaire à même perdu le sens qu'on voudrait lui conserver.

L'introduction d'une 10e année d'école facultative ne pourra véritablement remplir son rôle et attirer nos jeunes qui si ce supplément de temps consacré à l'éducation et à l'instruction permet :

- de grouper les élèves dans des classes régionales avec maîtres spécialisés ;
- d'offrir à ces jeunes une bourse intéressante ;
- l'obtention d'un certificat (après examens), sanctionnant cette année supplémentaire d'école.

La loi devrait également faire allusion à la création d'un brevet spécial qui donnerait aux enseignants la possibilité de sanctionner un perfectionnement réel et continu, avec possibilité de promotion (classes terminales, expérimentales, classes de 10e année, enseignement des branches facultatives, enseignement par branche au degré supérieur).

M. Edwin Hoffmann, secrétaire du Comité cantonal apporta les salutations de la SB, TM et RS. Il remercia la société jurassienne de son invitation et l'assura de l'appui de la société sœur.

M. Roger Droz, maître de travaux manuels à l'Ecole normale de Porrentruy, nous transporta pour un court moment au pays du rêve et des merveilles en présentant une série de clichés sur le cours « Travail du métal » donné en 1963, tant par la qualité des vues que par

la richesse et la variété des objets fabriqués en un laps de temps aussi court. On ne pouvait imaginer meilleure réclame !

Un participant.

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA



LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1964.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés d'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4500 et le maximum de \$9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1964 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 avenue Fielding, Montréal 29, Québec, CANADA.



Journée européenne des écoles

Le 3 février prochain, les écoliers des écoles primaires et secondaires, ainsi que les étudiants du degré moyen de 12 pays d'Europe occidentale seront invités à participer aux concours de la Journée européenne des écoles.

De quoi s'agit-il ?

La JEE est une institution indépendante, fondée en 1953 par des hommes de bonne volonté, soucieux de l'avenir de l'Europe. Elle a pour objet d'attirer l'attention des jeunes, en accord avec leurs maîtres et professeurs, sur l'unité profonde du patrimoine culturel de l'Europe. Elle voudrait leur faire comprendre les bienfaits d'une compréhension véritable entre nos diverses communautés nationales.

La JEE est placée sous le patronage du Conseil de l'Europe, auquel la Suisse appartient depuis peu. Elle bénéficie de l'appui des Communautés européennes, de la Fondation européenne de la culture et de l'OCDE.

Chaque année, la Journée européenne des écoles organise un concours parascolaire, dans le cadre de l'école et en collaboration étroite avec le corps enseignant. Les thèmes diffèrent selon l'âge des élèves, qui sont groupés en trois catégories :

- a) élèves des 6e à 8e années scolaires : dessin ;
- b) élèves des 9e à 10e années scolaires : rédaction ;
- c) élèves des 11e à 14e années scolaires : dissertation.

Les sujets proposés sont choisis chaque année par le Comité international de la journée. Ils sont les mêmes dans tous les pays participants. En 1963, douze pays d'Europe occidentale prirent part au concours : Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse (8 cantons).

Au terme du concours, un jury national établit un palmarès dans chaque pays participant et des prix sont décernés aux meilleurs lauréats. Grâce à l'appui bienveillant de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, il fut possible de remettre récemment 21 prix, sous forme de bons de livres, aux lauréats bernois et jurassiens. A ces prix cantonaux se sont ajoutés deux prix, d'un montant de 15 francs chacun, offerts par le comité suisse JEE.

Le jury national est invité à soumettre à un jury international la dissertation, la rédaction et les 5 dessins jugés les meilleurs. Le jury international décerne plusieurs grands prix, en particulier la médaille d'or offerte chaque année par le Conseil de l'Europe.

Les candidats les mieux classés de la catégorie aînée

sont invités à une distribution internationale des prix. En 1963, 187 lauréats de 12 nations, dont 10 Suisses, furent réunis à Londres, où le Lord du Sceau Privé, M. Heath, leur remit un diplôme et une bourse de voyage en Europe.

La distribution des prix de cette année aura lieu vraisemblablement à La Haye et sera suivie, pour chaque lauréat, d'un voyage ou d'un séjour dans un pays d'Europe participant à la Journée.

Bien que la date des concours — la même pour tous les pays membres — soit fixée à un moment peu favorable au point de vue scolaire (examens, semaine de ski, etc.), nous aimions convier nos collègues à faire participer leurs élèves au concours. Au moment où se construit l'Europe, une Europe dont on ne voit pas encore quelle forme elle prendra, nous pensons que notre pays se doit d'être présent dans le concert des nations. Nous nous refusons de penser que l'Europe qui s'élabore puisse s'édifier sans la Suisse, voire contre elle. Il est certain que nous devons faire entendre notre voix, que nous avons des valeurs essentielles à défendre, en toute modestie, certes, mais avec fermeté.

La Journée européenne des écoles nous fournit l'occasion, non seulement d'attirer l'attention de nos élèves sur un des problèmes essentiels qui se présentent à notre pays, mais encore de manifester notre présence au sein des nations européennes.

H. Liechti
vice-président du Comité suisse J.E.E.
Porrentruy.

Home SIB pour étudiants, à Berne

La transformation du bâtiment acheté par la Société des instituteurs bernois à la Länggasstrasse 75 à Berne en un home moderne et bien équipé est terminé. Il comprend 22 chambres à 2 lits et 7 chambres à 1 lit. Chaque étage possède une cuisine où les hôtes peuvent se préparer eux-mêmes des repas simples.

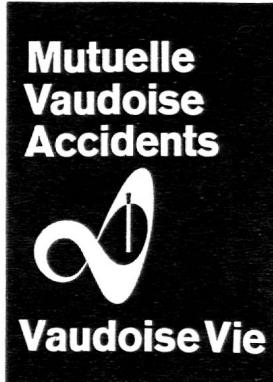
Quelques chambres sont encore libres, d'autres le deviendront à partir du printemps. Les candidats feront bien de s'annoncer aussitôt que possible auprès du directeur, qui leur donnera les renseignements nécessaires : M. F. Zumbrunn, instituteur, Feldshaldenweg 11, Berne, tél. (031) 30 88 83.

Le directeur tient à créer autant que possible une atmosphère familiale, afin de faciliter aux jeunes venus des régions décentrées du canton, de Bonfol à Guttannen, une concentration tranquille sur leur travail.

SIB.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

La pénurie de personnel enseignant primaire.

Recherche d'éducation comparée. Genève, Bureau international d'Education et Paris, Unesco, (cop. 1963). 204 p. (publication No 255). Francs suisses 10.-.

Cette recherche d'éducation comparée réalisée par le Bureau international d'Education a permis de constater que, dans les trois quarts des 83 pays qui ont répondu à l'enquête, l'essor de l'enseignement primaire est entravé par le manque de maîtres, seul un nombre infime de pays accusant une pléthora de cette catégorie de personnel enseignant. Les difficultés de recrutement proviennent à la fois du nombre insuffisant des écoles normales et de la concurrence d'autres professions.

Certaines transformations organiques de l'enseignement primaire, le désir croissant des parents de faire instruire leurs enfants, la tendance généralisée des enseignants de poursuivre des études et des institutrices à se marier plus jeunes, la désertion des campagnes en faveur des villes et certains mouvements de populations constituent autant de facteurs déterminants de la pénurie. Pour remédier aux effets désastreux de cet état de choses, il est souvent fait appel à des personnes n'ayant pas eu de préparation pédagogique préalable, qui bénéficient parfois d'une formation d'urgence de courte durée. Il a fallu souvent se résoudre à retarder l'âge de la retraite ou à permettre aux instituteurs atteints par la limite d'âge de reprendre du travail, à encourager les institutrices mariées qui avaient quitté l'enseignement à reprendre un poste. Du point de vue pédagogique proprement dit, il a fallu souvent augmenter le nombre d'élèves par maître, généraliser la co-éducation, adopter le système des classes alternées, réduire les horaires, fusionner des classes parallèles ou regrou-



Crin-Blanc

Les deux beaux films qu'a signés Albert Lamorisse ont donné lieu à l'édition d'albums illustrés de valeur.

Le « Ballon rouge » et « Crin-Blanc » font partie du répertoire de nos candidats qui doivent, au cours de leur stage d'essai, raconter quelques histoires aux enfants.

Le choix de « Crin-Blanc », pour une classe de deuxième année, est heureux : les enfants, non seulement aiment les histoires d'animaux, mais encore se passionnent pour celles où ils retrouvent de plus, des personnages de leur âge... ici le jeune Folco qui vit dans une cabane toute blanche au milieu des Salins de Camargue.

Ces enfants ont frémi quand « Crin-Blanc », le fier cheval sauvage, était pourchassé par le manadier, ont applaudi à son évasion, ont suivi passionnément les tentatives de Folco de s'en faire un ami, ont jugé sévèrement le manadier qui ne tenait pas sa promesse et se sont émus aux images dernières où « Crin-Blanc » emporte son petit cavalier « dans une île merveilleuse où les enfants et les chevaux sont toujours des amis ». Notons d'ailleurs que les grandes personnes savent lire entre les lignes, savent que l'auteur finit là son histoire, parce que Crin-Blanc et Folco, traqués par des hommes méchants et menteurs, vont se noyer dans le Rhône.

Ici s'arrête la tâche, très satisfaisante, d'une candidate qui a réussi, très joliment, par un simple commentaire de belles photos, à enchanter les gosses. La maîtresse de stage reprend sa classe et propose aux enfants un « jeu » de grammaire qu'ils pratiquent depuis quelques semaines.

Sur les parois de la salle, à hauteur de ceinture, se succèdent, tous les deux ou trois mètres, des écritœux qui m'avaient intrigué : « je — tu — il — elle — nous — vous — ils — elles ».

L'enfant lève la main quand il a construit une phrase correcte, tirée de l'histoire. Si sa phrase est agréée il a le droit d'aller s'accroiper au pied de l'écriteau correspondant à la personne qu'il a choisie. Les propositions (au deux sens du terme) fusent : IL soignait la blessure du cheval — Tu montais sur le dos de Crin-Blanc — Les gardians (ILS) mettaient le feu à la prairie — Si JE l'attrape, ce cheval, ce sera le mien — VOUS me le donneriez, ce cheval ? — NOUS étions poursuivis par les gardians — On me lançait une corde...

Je considère avec inquiétude les écritœux ELLE et ELLES (il n'y a pas de personnages féminins dans l'histoire) qui n'ont pas leur garde d'honneur. C'est alors, qu'à ma surprise, des élèves dont la pensée avait suivi le même cours, proposent : la cabane (ELLE) était au milieu des marais — May et Pierrette (ELLES) ont bien aimé l'histoire de Mademoiselle !

Au bout de trois minutes, tous les bancs d'école sont déserts, tous les gosses sont tassés au pied des écritœux.

De la vraie grammaire, ne croyez-vous pas ?

A. Ischer.

per plusieurs districts. Il apparaît que la revalorisation de la profession enseignante, tant du point de vue social qu'éco-

nomique, constitue un des remèdes les plus sûrs pour lutter efficacement contre la pénurie.

Mathématique actuelle 11

RELATION D'ÉQUIVALENCE

11.1 Une relation binaire est dite **relation d'équivalence** lorsqu'elle est à la fois réflexive, symétrique et transitive.

11.2 Examinons quelques relations binaires et vérifions si elles sont relations d'équivalence.

Ex. 1 Soit un ensemble de nombres entiers positifs, par exemple $E = \{1, 2, 3, 4, \dots, 1963\}$.

Posons sur cet ensemble la relation R $a R b$ signifiant que les éléments a et b sont terminés par le même chiffre.

- réflexivité : $a R a$ quel que soit $a \in E$.
- symétrie : si l'on $a a R b$ alors on a aussi $b R a$, pour $a \in E$ et $b \in E$.
- transitivité : toutes les fois que l'on a $a R b$ et $b R c$, on a aussi $a R c$, pour a, b, c , éléments de E .

Donc pour deux nombres de l'ensemble E « être terminés par le même chiffre » est une relation d'équivalence.

Cette relation R détermine une partition de E en 10 classes :

- * la classe des nombres terminés par le chiffre 0,
 - * la classe des nombres terminés par le chiffre 1,
 -
 - * la classe des nombres terminés par le chiffre 9.
- Pour désigner clairement une classe déterminée, il suffit d'en préciser un représentant.
On peut dire, par exemple, indifféremment, la classe 5, la classe 365, la classe 1955.

Tous les éléments d'une classe donnée sont à cet égard équivalents. C'est pourquoi les classes d'une partition (8.10) deviennent ici des **classes d'équivalence**.

Ex. 2 Soit E l'ensemble des triangles rectilignes d'un plan P . Il s'agit d'un ensemble d'ordre infini.

Posons sur cet ensemble E la relation R $a R b$ signifie que les triangles a et b sont semblables.

- réflexivité : tout triangle est semblable à lui-même.
- symétrie : si le triangle a est semblable au triangle b , alors le triangle b est semblable au triangle a .
- transitivité : deux triangles a et c semblables à un même triangle b sont semblables.

Pour deux triangles rectilignes de l'ensemble E , « être semblables » est une relation d'équivalence.

Le nombre des classes d'équivalence est illimité.

Citons :

- * la classe des triangles équilatéraux ;
- * la classe des triangles à la fois isocèles et rectangles ;
- * la classe des triangles semblables à cette équerre ;
- * la classe des triangles semblables à celui que vous dessinez là.

11.3 Le lecteur s'assurera que voici d'autres relations d'équivalence :

- entre nombres : l'égalité ;
- entre figures géométriques :
l'égalité ou congruence,
la similitude,
l'équivalence (des aires) ;

- entre propriétés : l'équivalence logique (7.2) ;
- entre ensembles finis : avoir le même nombre d'éléments.

11.4 Reprendre les deux exemples du (11.2).

Dans le premier, traduire les symboles contenant R par des phrases. Dans le second, au contraire, introduire un symbole tel que R , et s'exprimer par des formules.

11.5 ENSEMBLE-QUOTIENT de E par R

- Toute relation d'équivalence posée sur un ensemble détermine une partition de cet ensemble.
- L'ensemble des éléments équivalents à l'élément a est dit « la classe d'équivalence de a ».
- L'ensemble des classes d'équivalence définies par la relation R posée sur E s'appelle **l'ensemble-quotient** de E par R , on le note E/R .

Ex. 1 Soit l'ensemble $E = \{x ; x \text{ est carte d'un jeu}\}$. La relation $a R b$ signifiant « a et b sont des cartes de même couleur ».

Vérifier qu'il s'agit d'une relation d'équivalence.

L'ensemble-quotient E/R est formé de 4 classes.

On note $E/R = \{\text{carreau}, \text{coeur}, \text{pique}, \text{trèfle}\}$.

Ex. 2 Sur ce même ensemble E , posons la relation R' .

$a R' b$ signifie « a et b sont des cartes de même valeur » (par exemple ce sont deux rois).

Vérifier que R' est relation d'équivalence.

Elle permet de répartir les 36 cartes en 9 classes d'équivalence. : classe des as, classe des rois,, classe des 6.

L'ensemble-quotient E/R' est celui de ces 9 classes.

Ex. 3 Soit E l'ensemble des nombres entiers naturels.

Posons sur E la relation R en précisant que $x R y$ signifie « les nombres x et y donnent des restes (entiers) égaux quand on les divise par 8. »

- a) voir l'article MATHÉMATIQUE ACTUELLE V (14.6.63) ;
- b) établir que R est relation d'équivalence ;
- c) préciser les classes d'équivalence ;
- d) énumérer les éléments de E/R .

Ex. 4 Pour le même ensemble E , reprendre c) et d), le diviseur étant 6.

11.6 Réciproquement, toute partition d'un ensemble E définit une relation d'équivalence sur cet ensemble.

Les éléments x et y sont équivalents s'ils appartiennent à la même classe (de la partition).

11.7 On peut s'intéresser à une partition en croix de l'ensemble E .

Soit E l'ensemble des triangles rectilignes du plan P .

- Une première partition (avec les classes A , A' complémentaires) est définie dès que l'on précise la propriété caractéristique de A , soit P_A « avoir deux côtés égaux ».

Nous avons ainsi un être mathématique nouveau :

la classe A des triangles isocèles.

Elle peut faire l'objet d'une étude dont la conclusion est, par exemple, « tout triangle isocèle a pour axe de symétrie la bissectrice de l'angle dont les côtés sont égaux ».

— Une seconde partition (avec les classes B , B' complémentaires) est définie dès que l'on précise la propriété caractéristique de B , soit P_B « avoir un angle droit ».

Nous avons ainsi un être mathématique nouveau : la classe B des triangles rectangles.

Elle peut faire l'objet d'une étude dont la conclusion est, par exemple, le théorème de Pythagore.

— On peut construire une partition en croix de l'ensemble E , affinant ainsi les classes obtenues :

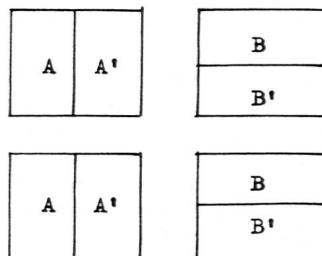
AB	AB'
A'B	A'B'

La classe AB contient un nombre illimité de triangles à la fois isocèles et rectangles, donc tous d'un même type.

Cette classe AB peut faire l'objet d'une étude, portant sur le triangle rectangle isocèle.

La conclusion sera, par exemple, « le carré du grand côté est le double du carré d'un autre côté ».

Par diagrammes :



11.8* Quelles sont les relations d'équivalence en jeu dans l'étude précédente ?

11.9* Préciser, par des phrases, la propriété caractéristique de chacune des 4 classes de la partition en croix de l'ensemble E du (11.7).

11.10 SOLUTIONS

9.13 Soit un ensemble quelconque E .

La propriété P_A définit le sous-ensemble A .

La négation de P_A définit le sous-ensemble A' , complémentaire de A par rapport à E .

Par exemple, patineurs et non-patineurs.

La propriété P_B définit le sous-ensemble B .

La négation de P_B définit le sous-ensemble B' , complémentaire de B par rapport à E .

Par exemple, skieurs et non-skieurs.

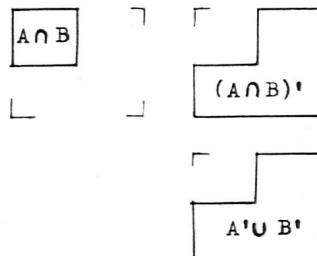
Dès lors $(A \cap B)' = A' \cup B'$ indique que la négation d'une conjonction est équivalente à la disjonction (« y compris ») des négations.

Dans notre exemple :

Il n'est pas vrai qu'il est patineur et skieur.

Il ne patine pas ou ne skie pas.

(9.11)



L. Addor.

Instruction programmée et boîtes enseignantes

L'« Educateur » s'est déjà fait l'écho des inventions qui tendent à maitriser de technique le noble exercice de l'art pédagogique. Le numéro du 6 décembre dernier présentait en particulier quelques appareils plus ou moins complexes assez pompeusement baptisés machines institutrices.

Nous aimerais aujourd'hui revenir sur la question, pour éviter que certains s'imaginent à tort que s'ouvre avec ces engins un nouvel aspect de la science fiction : l'instituteur robot. Il serait trop facile d'accueillir par une pirouette amusée ces auxiliaires qui s'annoncent, et fort dommage d'ignorer que s'amorce avec eux un chapitre nouveau de la didactique : l'instruction programmée.

Cerveau d'abord

Car il faut le dire tout de suite, et très haut. Dans ce domaine, comme dans tout ce qui touche à la cybernétique, l'engin ne vaut que par le cerveau humain qui le dirige. La plus extraordinaire machine institutrice, construite à coups de milliers de dollars et à grand renfort de transistors, relais électroniques et autres mémoires magnétiques, comme la modeste boîte en carton qui sera bientôt dans toutes nos classes, n'aura que la valeur du « programme » que le professeur y introduira.

C'est pourquoi, au risque de décevoir certains qu'enchantait déjà cette pédagogie presse-boutons, nous parlerons surtout dans cet article d'instruction programmée et, très modestement, de boîtes enseignantes.

Retour à Descartes

De quoi s'agit-il en effet ? Tout simplement d'appliquer, avec un peu plus de rigueur formelle et de système, deux préceptes qui gouvernent depuis longtemps la pédagogie. Il nous suffira de citer Descartes, en le simplifiant pour la circonstance :

Pour connaître les choses et idées complexes, il faut les analyser, c'est-à-dire « diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se pourra et qu'il sera requis pour les mieux résoudre »

et, cela fait

« conduire par ordre ses pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, jusqu'à la connaissance des plus composés... »

Quoi de plus familier à l'éducateur que cet émiettement des difficultés et l'ordonnance graduée des explications qui s'ensuit. Toute leçon digne de ce nom, quelque rudimentaire qu'elle soit, tout exposé, tout cours, tout manuel procède d'une démarche analogue.

L'instruction programmée n'innove donc rien de fondamental sur le plan de la didactique.

Elle ne fait que systématiser la division des difficultés chère à Descartes et le regroupement des parties en progression logique et graduée. L'art du pédagogue trouve ainsi son emploi dans la confection des « programmes », qu'ils soient bandes de papier manuscrites ou imprimées, pellicules magnétiques, ou mémoires électroniques. La machine ne fait que présenter ce savoir ordonné, et solliciter l'attention de l'élève par un recours plus ou moins poussé à l'artifice mécanique.

Une simple boîte

On commence à la trouver pour quelques francs dans le commerce, mais il est beaucoup plus économique, utile et plaisant de la fabriquer soi-même.

Imaginez une boîte de carton, de bois ou de matière plastique, guère plus grande qu'une paume de main. Dans la boîte, une bande de papier, enroulée sur deux axes à la manière d'un film à l'intérieur de l'appareil photographique. Sur la boîte, face aux yeux de l'élève, un voyant transparent où défilent alternativement questions et réponses lorsqu'on tourne l'axe enrouleur.

Et c'est tout.

Mais c'est assez pour que Freinet, à l'affût de toute nouveauté technique pour l'inclure en l'adaptant dans son plan d'activation de l'école, ait repéré dans cet instrument un auxiliaire de premier ordre.

Dès l'été dernier, une bonne part de l'activité de l'Institut coopératif de l'école moderne qu'il anime à Cannes se tourne vers la confection de boîtes enseignantes et l'expérimentation de bandes programmées. Un modèle breveté en matière plastique est lancé par lui sur le marché, et déjà circulent des centaines de bandes mises au point par un essaim de collaborateurs.

Les premières applications sont positives. L'enfant aime la « boîte » qu'il manie lui-même, à son rythme, et avec l'immédiate sanction de ses efforts de mémoire ou de raisonnement. Plus encore que les fiches, l'enseignement par bandes autorise la pédagogie individuelle, invite au savoir avec un attrait bien supérieur à celui du manuel, même illustré. Et déjà s'esquisse à l'horizon pédagogique la « bandothèque » de classe dans laquelle puisera l'élève pour acquérir concepts neufs ou éclairer notions confuses.

Les constatations faites à Vence permettent de réfuter la critique qui vient aussitôt à l'esprit : l'enfant ne risque-t-il pas de renoncer à l'effort, puisqu'il suffit de tourner un peu plus le bouton pour connaître la réponse. Danger réel, et certains professeurs ont déjà perfectionné le modèle initial en empêchant de lire la réponse avant que soit fournie sa propre solution.

Il se révèle pourtant que l'enfant entraîné à l'activité libre n'essaie pas de « tricher ». Tout au plus, en cas de panne ou de « blanc », se contentera-t-il de donner le léger coup de pouce indispensable à la poursuite du travail. « Le processus est normal, ajoute Freinet, il est humain, et nous pratiquons ainsi nous-mêmes. C'est dans ce domaine le faux esprit de l'école qu'il nous faut réformer. »

L'essentiel : la programmation

Nous en avons assez dit pour que chacun comprenne que tout est conditionné, dans ce nouveau mode d'enseigner, par la confection des bandes programmées, la programmation, comme l'appelle Freinet. Dans l'étude d'où nous tirons ces renseignements (*), le maître de Vence distingue déjà trois types de bandes :

— les bandes de base, préparées par des spécialistes, au même titre par exemple que les manuels ;

— les bandes complémentaires, établies par le maître à l'intention particulière de ses élèves ou de quelques-uns d'entre eux ;

— les bandes établies par les élèves, possibilité qui paraît les enchanter, en particulier lorsqu'il s'agit de « programmer » des notions pour les camarades des degrés inférieurs.

Ajoutons quelques caractéristiques techniques des bandes mises en circulation par la coopérative Freinet. La bande standard, large de 13 cm, est longue de 2,94 m et comporte 18 demandes, 18 réponses et une épreuve de contrôle. Mais ces dimensions n'ont rien de limitatif et sont susceptibles d'adaptations les plus diverses.

Que peut-on programmer ?

A peu près toutes les branches offrent matière à cette mise en boîte nouveau style. Les premiers essais de Freinet portent sur une série de 100 bandes auto-correctives dans le domaine du calcul : additions, soustractions, multiplications, divisions, nombres décimaux, nombres complexes, unités simples, surfaces et volumes, géométrie élémentaire, cela étendu à tous les degrés de l'école primaire.

Mais nous avons nous-mêmes assisté récemment à une présentation de bandes faite au corps enseignant montreuillais par un psychologue conseil de la maison Nestlé, bandes qui s'écartent des notions scolaires pour aborder des problèmes autrement plus complexes, l'enseignement de la psychologie par exemple.

Pour rester dans le cadre qui nous intéresse, et en attendant que l'expérience délimite les domaines où la programmation se justifie le plus, il semble que l'enseignement des techniques (arithmétiques, orthographe, grammaire) est le terrain d'élection de cette méthode nouvelle.

Conclusion

Le présent article ne saurait en dire davantage, faute d'expérience personnelle de l'auteur et de références suffisamment étendues. Il n'avait d'autre but que d'attirer l'attention des maîtres sur un procédé simple, à leur portée, et qui deviendra bientôt, fort probablement, d'un usage aussi courant que la fiche et le manuel. Car la voie est ouverte, et je ne crois pas qu'il s'écoulera longtemps avant que des cours s'organisent dans le cadre de nos associations pour l'étude et la mise en œuvre de l'instruction programmée. Quel bel objet de travail pour des groupes de collègues que la confection et l'expérimentation de bandes ! Et avec quel plaisir l'*« Educateur »* ouvrira ses colonnes aux pionniers pour l'exposé de leurs premiers résultats !

J.-P. Rochat.

(*) C. Freinet : *LES BOITES ENSEIGNANTES*, supplément au numéro du 1er octobre 1963 de l'*« Educateur »* (techniques Freinet).

BIBLIOGRAPHIE

LES MATHÉMATIQUES ET LES ENFANTS, par Madeleine Goutard. Editions Delachaux et Niestlé. 1963. 189 pages, Fr. 12.—.

Voici le livre que nous attendions, que vous attendiez. Il n'est pas exagéré de prétendre que la parution de cet ouvrage marquera une étape décisive dans la didactique du calcul par la méthode des nombres en couleurs.

Mlle Goutard ne connaît pas que les mathématiques, elle connaît aussi les enfants. Pendant 3 ans, elle a eu la responsabilité d'initier le personnel enseignant de la province de Québec à l'emploi des réglettes Cuisenaire. C'est le fruit des expériences faites dans plus de 150 classes d'enfants de 6 à 7 ans, qu'elle nous livre aujourd'hui.

Le principe qui est à la base de cette méthode peut se formuler ainsi : lorsqu'il est dans un milieu favorable, l'enfant est capable de découvrir lui-même les principes mathématiques. Le rôle du maître ne consiste donc pas à distribuer un savoir dont il se sent le seul dépositaire, mais plutôt à créer ce milieu exaltant dans lequel tous se sentent unis dans la recherche. Les bienfaits de cette nouvelle éthique de l'éducation rejallisent sur tous les disciples du programme. Ainsi l'enseignement du calcul, qui était resté très scolaire et conventionnel, devient le moteur de l'éducation nouvelle.

Le maître attache souvent trop d'importance à la réponse. Il néglige l'étude des relations mathématiques et de leur dynamisme interne. Il est trop obsédé par les réponses pour s'intéresser au pourquoi et au comment. Il en vient alors à consacrer beaucoup de temps à la mémorisation des résultats. Or, « Plus on s'acharne à mémoriser, plus les enfants éprouvent de difficultés à retenir ; plus on calcule de mille façons et pour le plaisir, plus la mémorisation se fait naturellement, sans effort. »

L'initiation aux mathématiques par la méthode Cuisenaire comporte trois phases :

Dans la première, l'enfant recherche empiriquement les relations entre les nombres. Il compose, avec ses réglettes, des sommes, des produits ou des fractions équivalentes. Il doit être laissé libre de faire lui-même ses propres tâtonnements car c'est dans la manière de réaliser le projet que réside la découverte et non dans son exécution manuelle.

Dans la deuxième étape, la recherche s'organise. Ce n'est plus la quête désordonnée mais bien la volonté d'établir un recensement exhaustif des possibilités offertes par la situation. Ainsi on recherche toutes les façons de composer un nombre au moyen de deux ou de plusieurs réglettes. Chemin faisant, on découvre certaines propriétés des opérations : commutativité de l'addition, de la multiplication... Déjà l'esprit s'affranchit de la tutelle du concret.

La troisième étape doit conduire à la maîtrise des structures mathématiques. Là encore, le matériel, utilisé comme un laboratoire, permet de comprendre ce qui se passe dans la réalité. La situation mathématique n'est pas une donnée préalable, elle est créée par l'esprit. Il n'est plus besoin de motivation extérieure pour susciter l'intérêt des élèves.

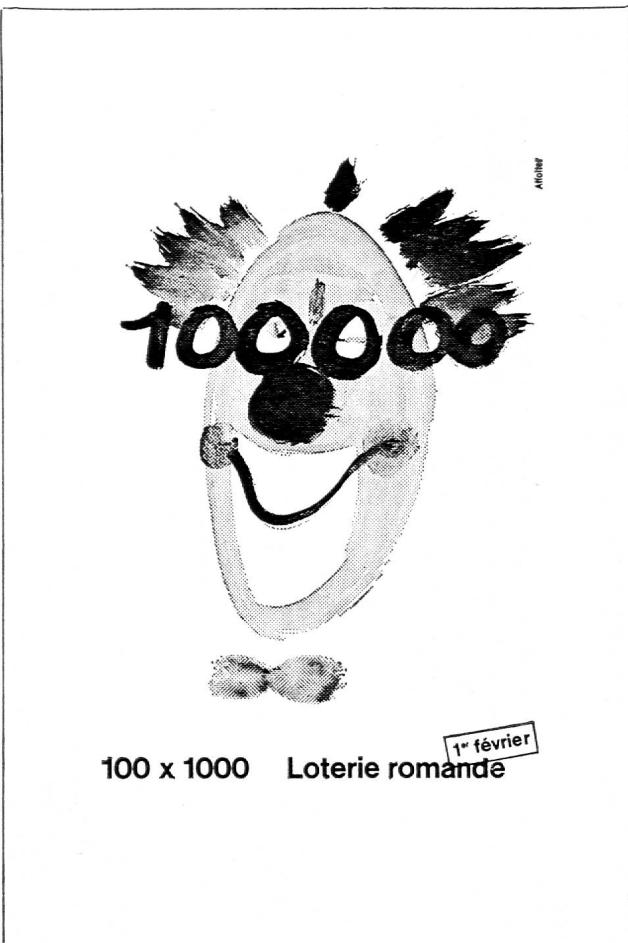
A quel moment doit débuter l'écriture mathématique ? Pas avant que l'enfant soit capable de formuler clairement ce qu'il a l'intention d'écrire. Ce serait une erreur d'apprendre aux enfants à écrire des pages de chiffres sans les introduire dans des situations mathématiques. Comme pour le langage, l'écriture doit être l'expression d'une pensée. La recherche d'une calligraphie soignée ne doit pas être un obstacle à la libre activité de l'esprit. L'enfant acquiert progressivement le sens des opérations : il devient alors capable de composer des relations qui nous paraissent souvent fort complexes.

La leçon prend une forme nouvelle : on commence par poser le problème puis par mettre en commun les

idées par une recherche collective. Ensuite les enfants réalisent leurs propres compositions qui sont examinées collectivement. Il est très important que le maître sache reconnaître la valeur des créations enfantines. Les enfants composent inlassablement quand ils sentent que leurs œuvres sont appréciées et ils apprennent aussi à apprécier celles des autres.

On fait à la méthode Cuisenaire le reproche de s'éloigner de la vie en visant à la recherche mathématique pure. Le chapitre consacré aux problèmes appliqués nous rassure pleinement. Il nous prouve que des enfants entraînés à voir et à créer des situations mathématiques sont capables de les transposer dans la vie : ils inventent en se jouant des problèmes plus riches et plus poétiques que ceux de nos manuels. « L'éducation doit mettre l'enfant en mesure de voir et de poser des problèmes avant d'exiger de lui qu'il résolve ceux qu'on lui pose ou qu'on prétend que la réalité lui pose ». Comme dans tous les chapitres, l'auteur s'appuie sur de très nombreux exemples tirés de travaux d'élèves.

En conclusion de son expérience, l'auteur affirme qu'elle a décelé chez ses élèves des aptitudes mathématiques que les méthodes traditionnelles d'enseignement ne permettent pas de révéler. Nous devons donc faire l'effort de nous dégager de nos ornières pédagogiques pour partir avec nos enfants à la découverte des mathématiques. Rien ne pourra mieux nous y préparer que la lecture du livre de Madeleine Goutard. F.B.



ALLEMAND : révision des leçons 1-5 du Rochat-Lohmann.

Leçon 1

Voilà encore une maison ; cette maison est belle. Celle-ci est un arbre ; ceci est aussi un arbre, mais voilà un nuage. — La table et la porte, le toit et la palissade, le pré et le jardin. — Qu'est-ce que cela ? C'est un arbre ou un étang — Voilà encore un étang ; ceci est aussi un mur.

Leçon 2

La maison est blanche ou grise ; le toit est rouge ou noir. — Cette robe est belle, mais ce chapeau est noir et laid. — Comment est cette fleur ? Elle est rouge et souvent elle est jaune. — Une feuille est toujours verte. — Comment est le ciel ? Le ciel est gris maintenant ; souvent il est bleu. — Cette veste n'est pas brune elle est grise et propre.

Leçon 3

Ton chapeau est-il propre ? Oui, mon chapeau est propre. — Qui est dans le jardin ? Le canard est dans le jardin ; l'arbre est aussi dans le jardin. — Est-ce que le mur est long ? Non, le mur n'est pas long ; il est haut et large. — Le canard et le cygne sont dans l'étang. — Voici la maison ; voilà l'arbre. — Dans l'étang il y a aussi un canard et un cygne.

Leçon 4

Y a-t-il une bouteille dans l'armoire ? Oui, dans l'armoire il y a une bouteille et des verres. — Il y a de l'eau dans le pot. — Le riz est blanc ; il y a du riz et de la farine dans l'armoire. — L'armoire est dans la cuisine ; la cuisine est dans la maison et la maison dans le jardin. — Y a-t-il du thé ou du café dans le verre ? — Y a-t-il souvent du lait dans le pot ? Le riz est dans l'armoire, mais il y a du riz dans l'assiette. — Dans la bouteille il y a du vin ; le vin est souvent blanc, mais il est aussi souvent rouge. — Combien de litres de lait y a-t-il dans la corbeille ? et dans la bouteille ?

Leçon 5

Il y a beaucoup de riz dans l'armoire et dans le jardin il y a beaucoup de fleurs. — Hélène était dans la cuisine et Paul dans le jardin. — Ces questions étaient longues. — Dans l'armoire il y avait des tasses ; dans cette (diese) tasse il y a beaucoup de café ; le café est noir. — Dans le jardin il y avait en octobre des roses et beaucoup de reines-marguerites. — La maison a cinq portes et deux cuisines. — Louis avait trois canards. — Ces racines sont maintenant dans l'eau.

Orthographe : EN ou EM, AN ou AM, IN ou IM...

Quelques exemples

Une lampe, un tambour, il mange, un fantôme.
Il embrasse, il empoche, il s'emmoufle, il entre.
Il est imbattable, une impasse, immuable.

Comment peut-on écrire le son **an** ?
Comment peut-on écrire le son **in** ?
Quelles sont les lettres qui suivent le **m** quand on écrit em, am, im... .

Apprenons

Les sons **en**, **an**, **in**, **on** s'écrivent **em**,
am, **im**, **om**, devant **b**, **p**, **m**.
Mais on écrit : un **bonbon**, une **bonbonne**, de l'**embonpoint**, néammoins.

Travaillons

— *Remplissons les pointilles par n ou m :*
Un re...part, e...core, il cha...te, une e...barcation, une cha...bre, des bo...
bons, il e...ma...che une pelle, un e...
— *Dictée préparée.*

HOMONYMES

A pour 8 ans

Jean perd la paire de ciseaux de son père chez des gens.
Au mois de mai, l'oiseau met son nid sous le toit de mes amis, mais il n'y est ni pour moi.

B pour 9 ans

Le cerf court par bonds dans la plaine qui est pleine d'herbe. Le chasseur serre son fusil sans tirer, il s'en sert à cent mètres dans le bon sens, il sent du sang. Le maître va mettre les notes.

C pour 10 ans

Je n'ai écrit à l'encre que le quart de mon compte, car je lisais un conte parlant d'une comtesse et d'un conte. Le navire a jeté l'ancre en pleine mer, à la hauteur du phare. Sais-tu le nom de l'auteur de cette histoire ? Non, mais je sais que c'est le maire de Sète. La mère de cet homme s'est mise à vendre du fard. Je mange une amande et une datte et paie une amende à la date du 3 mars. J'ai entendu près de la voie, la voix du geai ; je vois qu'il a faim à la fin de l'hiver. Une fois, j'ai eu mal au cœur et au foie. Le cœur mixte chante avec foi.

H. P.

Revision d'arithmétique degré supérieur

Troisième série

Première série

1. a) $8469,236 : 2348 =$
b) Que manque-t-il à $23 \times 14 \frac{3}{7}$ pour faire 1000 ?
2. $44,8 - 25 \frac{4}{15} + ? = 60 \frac{1}{3} - 22 \frac{1}{5} =$ (réponse en fraction ordinaire simplifiée).

3. $2 \frac{1}{2} \% \text{ de } 1 \text{ h. } 14 \text{ mn } 40 \text{ s.}$

4. Quelle est la surface en ares d'un rectangle qui mesure 21 360 dm sur 375 cm ?
5. Dans un tonneau d'une contenance de 1,242 hl se trouvent $13 \frac{1}{2}$ l d'eau. Combien de fois dois-je y introduire 27 dl pour finir de le remplir ?

6. Une somme est partagée de la manière suivante : A en reçoit un quart, B reçoit le 50 % de plus que A, et C reçoit 154,50 fr. Quelle est la somme partagée ?

7. Deux cyclistes roulent à la rencontre l'un de l'autre sur une route longue de 34,8 km. Ils partent à 9 h. 24. 52 minutes après leur départ, une distance de 14 km les sépare encore. Dans combien de temps se rencontreront-ils ?

Deuxième série

$$1. 4,74295 \text{ km} - 2695 \text{ mm} + 894,78 \text{ dm} - 86,8 \text{ cm} = ?$$

$$2. 9 \frac{4}{5} - 4 \frac{3}{5} + 6 \frac{2}{3} - 7 \frac{5}{8} = 17 \frac{13}{30} - ?$$

$$3. 3 \frac{3}{4} \text{ j} : \frac{3}{4} \text{ h} =$$

$$4. 6 \frac{5}{12} \text{ h} - 3 \frac{52}{100} \text{ h} = ? \text{ h... mn... s...}$$

$$5. 38?$$

$$\underline{1778}$$

$$\underline{7539}$$

$$\underline{\underline{754}}$$

7087

REMPLACER les points d'interrogation par les chiffres qui conviennent.

6. Willy habite à 1,449 km de l'école et met 23 mn pour parcourir cette distance. Au retour, son camarade Pierre qui l'accompagne sur une partie du parcours arrive en 7 mn chez lui. Quelle distance Willy parcourt-il seul lorsqu'il rentre à la maison ?

7. Au quintuple d'un nombre, on enlève le double de ce nombre et l'on multiplie le résultat par 67 ; on obtient alors 4924,5. Quel est ce nombre ?

Troisième série

$$1. 917,44 \text{ t} : 23,5 \text{ kg} =$$

$$2. 14\,009 \times 76,85 \text{ m}^2 = ? \text{ km}^2$$

$$3. 48,55 - ? - 23 \frac{7}{12} = 9,8 \text{ (réponse avec fraction ordinaire).}$$

4. Combien de fois la différence entre 0,66 et $\frac{2}{3}$ est-elle contenue dans 400 ?
5. Un récipient de 30 l pèse, plein de benzine, 27,4 kg. Quand il contient 21 l, il pèse 20,2 kg. Combien pèse-t-il lorsqu'il est à moitié plein ?

6. Un tableau sans cadre mesure 50 cm sur 40 cm. Avec le cadre, il couvre sur la paroi un rectangle de 222 cm de contour. Quelle est la largeur du cadre ? (Dessin).
7. A 13 h., une pendule avance de 15 mn. A 19 h., le même jour, elle tarde de 5 mn. Quand a-t-elle marqué l'heure exacte ?

Quatrième série

$$1. (29\,999,73 : 997) : 59 =$$

$$2. 2 \frac{5}{8} \text{ ha} : 175 \text{ m}^2 =$$

$$3. 6 \frac{7}{125} \text{ km} - 20,07 \text{ m} + 1407 \text{ cm} = ... \text{ dm}$$

$$4. 3 \frac{5}{18} + 4 \frac{7}{15} - 5 \frac{17}{20} =$$

$$5. \frac{5}{6} \text{ j.} = 15 \frac{4}{15} \text{ h.} + ? \text{ mn.}$$

6. Un entrepreneur compte que 51 ouvriers feront un travail en 54 jours. S'il engage 17 ouvriers de plus, combien de jours plus tôt le travail sera-t-il terminé ?
7. Un livre compte 584 pages de 25 cm sur 17 cm. Quelle surface forme le papier nécessaire ?
8. A 7 h. 45, Jean part de chez lui, à bicyclette, roulant à une vitesse de 12,4 km/h, pour se rendre chez son oncle éloigné de 58,9 km ; $\frac{3}{4}$ d'heure plus tard, son frère Pierre se met en route pour parcourir le même trajet. Quelle doit être la vitesse de Pierre s'il veut arriver chez son oncle en même temps que son frère ?

9. Sur une place rectangulaire de 864 m² s'élève une maison longue de 18 m. Sur 3 côtés, cette maison rectangulaire est distante de 7 m du bord du terrain ; sur le 4e côté (longueur) cette distance est de 10 m. Quelle est la surface de la maison ?
10. Un paysan a récolté 920 kg de pommes ; les $\frac{3}{8}$ sont de première qualité, les $\frac{3}{8}$ sont de deuxième qualité et le reste donnera du cidre. Il vend la première qualité 10 c de plus le kg que la deuxième et les pommes à cidre lui sont payées 6 c le kg. En tout, il reçoit 289,80 fr. Quel est le prix du kg de première qualité ?



C'est à la manière de régler les sinistres que s'apprécie la valeur d'une compagnie d'assurance. Au cours de ses 85 années d'existence, la «Winterthur-Accidents» s'est acquis une solide réputation. Elle fait tout pour la conserver.

**Winterthur
ACCIDENTS**

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelle
et de responsabilité professionnelle



Editions Fernand Nathan

Vient de paraître :

NOUVEL ATLAS DU XX^e SIÈCLE
entièrement mis à jour et complètement en
couleurs **Fr. 90.60**

D. Huisman, A. Verges : La philosophie en
1500 citations **Fr. 8.20**

Nouvelle édition du livre qui devrait être
dans chaque famille :

Les merveilleux secrets des plantes
Fr. 9.50

En vente dans toutes les librairies

Agent général : J. Muhlethaler, **GENÈVE**

Aller à l'essentiel

Où est l'essentiel ? « Je sais combien il faut de temps et de recherches pour grouper les éléments nécessaires à une leçon vivante et profitable. En géographie surtout: l'essentiel, c'est de choisir. » Ainsi s'exprime l'instituteur qui, chaque mois, prépare les

fiches pédagogiques de l'Atlas des Voyages.

Ces fiches permettent au maître de préparer rapidement et personnellement sa leçon: en deux ou trois pages, la fiche lui donne l'essentiel d'un volume de deux cents pages.

Les membres du corps enseignant, abonnés et abonnées à l'Atlas des Voyages des Editions Rencontre, recevront cette fiche

gratuitement

Adresser demandes et renseignements à :

Editions Rencontre

Bureau pédagogique, Lausanne 18.

ENSEIGNER C'EST CHOISIR